

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2019**

Délibération
n° 2019.12.377

**Redevances
d'assainissement -
Tarif 2020**

LE CINQ DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2019**

Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Sylvie CARRERA

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, Véronique DE MAILLARD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Joël GUITTON à Vincent YOU, Isabelle LAGRANGE à Laïd BOUAZZA, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS à André LANDREAU, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

Suppléant(s) :

Guy ETIENNE par Sylvie CARRERA

Excusé(s) :

Anne-Sophie BIDOIRE, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Bernard DEVAUTOUR, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Jeanne FILLOUX, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Catherine PEREZ, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2019**DELIBERATION
N° 2019.12.377**

ASSAINISSEMENT

Rapporteur : **Monsieur COURARI****REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT - TARIF 2020**

Par délibération n° 652 du 14 décembre 2017, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême a approuvé la mise en place d'une redevance unique de l'assainissement collectif sur l'ensemble des communes du territoire où la compétence assainissement est gérée en régie et une diminution progressive sur trois ans de la redevance d'assainissement pour les communes du territoire dépendant d'un contrat de délégation de service public.

Par délibération n° 482 du 11 décembre 2018, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême a fixé les montants de la redevance annuelle d'assainissement pour l'année 2019, calculée sur le volume d'eau potable réellement consommé, comme détaillé ci-dessous.

Tarifs 2019	Nombre d'abonnés	Prix du mètre cube Usagers en € HT Hors abonnement et hors redevance Agence de l'Eau	Prix du mètre cube base 120 m3 en € TTC- redevance agence de l'eau incluse	Montant TTC pour 120m3 Redevance agence de l'eau incluse
GrandAngoulême (régie)	49 168	1,6743	2,12	254,40
Roullet (DSP AGUR)	804	1,6743	2,45	294,00
ex Braconne Charente (DSP VEOLIA)	2 067	1,8070	2,55	306,00

Les conclusions du groupe de travail Eau et Assainissement amènent à proposer à compter du 1^{er} janvier 2020, le maintien de la redevance de l'assainissement collectif sur l'ensemble de communes du territoire où le service est exercé en régie ainsi qu'un alignement des tarifs de la redevance d'assainissement sur les communes gérées en délégation de service public.

Les tarifs proposés pour l'année 2020 sont les suivants :

Proposition du groupe de travail eau et assainissement A compter du 01/01/2020	Nombre d'abonnés	Prix du mètre cube Usagers en € HT Hors abonnement et hors redevance Agence de l'Eau	prix du mètre cube base 120 m3 en € TTC- redevance agence de l'eau incluse	Montant TTC pour 120m3 Redevance agence de l'eau incluse
GrandAngoulême (régie)	49 825	1,6743	2,12	254,40
Roullet (DSP AGUR)	817	1,6743	2,12	254,40
ex Braconne Charente (DSP VEOLIA)	2 108	1,6743	2,12	254,40

Vu l'avis favorable de la Commission Finances responsabilités sociétales du 28 novembre 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER à compter du 1er janvier 2020 sur l'ensemble des communes de GrandAngoulême, le tarif de la redevance d'assainissement suivant :

1,6743 € HT le m³ calculé sur le volume d'eau réellement consommé, **soit un montant TTC de 1,8417 € le m³ (hors redevance Agence de l'Eau,**

DE SUPPRIMER la part fixe demandée aux usagers dans le cadre des contrats de délégation de service public pour l'assainissement collectif,

DE PRECISER que le tarif de la redevance de modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'Eau sera intégralement répercuté sur l'usager

DE PRECISER que, conformément à la délibération n° 315 du 16 décembre 2004, il sera appliqué à ce tarif de base un coefficient de dégressivité lié au volume des consommations pour les entreprises ou organismes dont les rejets d'eaux usées au réseau d'assainissement ne sont pas de nature domestique :

- de 0 à 6000 m³ : Coefficient 1
- de 6001 à 12000 m³ : Coefficient 0,80
- de 12001 à 24000 m³ : Coefficient 0,60
- au-delà de 24001 m³ : Coefficient 0,50

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 décembre 2019	<u>Affiché le :</u> 20 décembre 2019